

# PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAL DE VUCHERENS



N°115

CONSEIL DU 3 DECEMBRE 2024

---

Présidence	CHERPILLOD Sébastien
Heure de début :	20h00
Heure de fin	21h15
Appel nominal	18 membres présents – quorum atteint
Excusés	8
Absents	1
Sièges vacants	3
Votations	A main levée
Documents joints à la convocation	PV de la séance du 10.10.2024 ; Préavis 08/2024

---

## TABLE DES MATIERES

1. Accueil – présences .....	2
2. Adoption de l'ordre du jour et du PV .....	2
3. Démissions, assermentations et commissions.....	2
4. Informations du Bureau du Conseil et courrier.....	2
5. Informations de la Municipalité .....	3
6. Préavis 08/2024 « Budget de fonctionnement pour l'année 2025 ».....	4
7. PRÉSENTATION DE L'Avant-projet DE LA CRÉATION D'UN LOCAL DE VOIRIE ET D'UNE ZONE DE LOISIRS. ....	6
8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES .....	6

## 1. ACCUEIL – PRESENCES

Sébastien Cherpillod préside l'assemblée. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes pour la dernière séance de l'année.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PV

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité avec l'ajout du point 7 (présentation de l'avant-projet de la création d'un local de voirie et d'une zone de loisirs)  
Le PV du 10 octobre 2024 est accepté à l'unanimité

## 3. DEMISSIONS, ASSERMENTATIONS ET COMMISSIONS

### 4. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET COURRIER

- On a eu la visite de la nouvelle préfète, elle a fait le contrôle habituel et tout s'est très bien passé.
- Les votations du 24 novembre 2024 se sont bien déroulées, le président remercie encore une fois les membres du bureau électoral qui y ont participé. La participation était de moins de 50%.
- Les prochaines votations auront lieu le 09 février 2025.

#### **Petit rappel qui concerne la séparation des pouvoirs :**

Suite à de petits bugs de procédure, le président rappelle quelques règles qui régissent nos institutions, en particulier la séparation des pouvoirs.

Les commissions travaillent pour le Conseil Communal (Règlement du CC, article 41) ce qui implique que c'est le président du CC qui convoque les commissions, qui transmettent leur rapport dans les délais impartis au président qui transmet à la municipalité.

Même si le CC travaille en bonne entente avec la Municipalité, cela reste deux entités différentes.

#### **Confidentialité :**

Les séances du Conseil Communal sont publiques et pas soumises à la confidentialité. Les commissions, elles, sont soumises à la confidentialité.

La Municipalité est soumise au secret de fonction, ses séances sont confidentielles mais ses décisions sont publiques.

La Municipalité a pour compétence de gérer la Commune et les locations, entre autres.

## 5. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

### LE SYNDIC JEAN-FRANÇOIS PERROUD :

Lors du dernier CC Luc-Olivier Bünzli a interpellé la Municipalité au sujet des raisons du refus du transfert du bail des Trois Suisses, la procédure juridique, étant à ce moment en cours, la Municipalité avait un devoir de réserve. Maintenant, que l'affaire est juridiquement close, ils peuvent nous communiquer ces informations.

Il tient à préciser que depuis que les tenanciers ont annoncé leur départ en avril 2024, la Municipalité a agi en pensant au futur de l'auberge communale et en aucun cas contre les tenanciers actuels. La loi du bail suisse est favorable aux locataires qui pourraient éventuellement négocier une reprise, si la personne proposée satisfait les conditions requises par le propriétaire qui ne peut pas s'opposer au transfert de bail si c'est le cas. Après un examen approfondi de la demande de transfert, les repreneurs ne garantissaient pas de maintenir les services actuels, ils prévoyaient notamment la « sous-location » de l'appartement de fonction (à un prix que la Municipalité estimait exagéré) et la création d'un commerce annexe aux activités du restaurant, la Municipalité craignait fortement que cette activité prenne le dessus.

D'importants travaux ont aussi été évoqués par le candidat à la reprise (fenêtres, aménagement, adapter la cave, etc...), avec le recul la Municipalité s'est rendue compte que le dossier avait été traité dans la précipitation, en raison du délai de résiliation, ce qui a probablement nui au traitement de ce dossier et au climat de la fin des relations avec le tenancier actuel.

La situation actuelle ayant abouti à un accord satisfaisant, la Municipalité peut prévoir sereinement une reprise du restaurant à des conditions correspondant aux attentes des citoyens.

On clôt ce dossier et on rappelle que l'administration des biens communaux est du ressort de la Municipalité (articles 42 et 44 de la loi sur les communes) et pas du Conseil Communal.

### LA MUNICIPALE VALERIE HIRT :

Dès le dimanche 15 décembre il y aura un changement relativement important dans les transports publics, non pas du point de vue horaires de départs et d'arrivées mais de leur destination et de leur numérotation.

### LE MUNICIPAL PATRICK VUAGNIAUX :

Concernant la déchèterie

- A partir de l'année prochaine l'horaire du mercredi sera fixé de 16h à 18h30 et plus jusqu'à 19 h.

- Déchets verts, on va mettre en place un projet pilote, une benne sera mise à disposition pour les ordures ménagères et le gazon pendant les heures d'ouvertures sous surveillance.
- La fenêtre de l'Avent de la municipalité aura lieu samedi matin prochain (7 décembre), aux horaires d'ouverture de la déchèterie.

#### LE MUNICIPAL URBAIN CHERPILLOD :

- Au sujet de l'eau potable, le nettoyage du réservoir aura lieu ce vendredi ne devrait pas causer beaucoup de perturbations pour les habitants de la commune, le seul changement c'est que nous boirons l'eau provenant du réservoir de la commune voisine de Vulliens pendant les travaux.
- Quant aux eaux usées, une communication, l'association intercommunale EMB va rédiger un document type sur le règlement des eaux usées à l'intention des communes membres, notre règlement arrive en fin de vie et c'est l'occasion de le mettre à jour en créant un règlement qui pourrait être appliqué à toutes les communes membres et qui vous sera présenté en temps voulu.

#### LE MUNICIPAL BLAISE RION :

- L'AISTBV a besoin des locaux plus grands mais au final ils ont l'opportunité d'acheter un bâtiment, ce qui a demandé de modifier les statuts.
- Depuis que l'association Oasis a construit la maison de santé à Moudon, des locaux se sont libérés et ils ont démarré un projet pour ouvrir six lits de psychogériatrie.
- Lors de l'assemblée générale de la COREB, la préfète nous a informé que la conseillère d'Etat Nuria Gorrite a décidé de réduire la vitesse, comme prévu en 2012, entre l'école hôtelière et Epalinges de 80 à 60 km/h.

### 6. PREAVIS 08/2024 « BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2025 »

#### COMMENTAIRE DE LA MUNICIPALITE

La municipale Valérie Hirt considérant que le préavis municipal est, à son avis, complet, ne souhaite pas s'exprimer.

Composition de la commission : Gabriel Chauvet, Véronique Schrago et Carine Guineheux.

Rapport de la commission : Lu par Carine Guineheux, la commission propose d'accepter le préavis tel qu'il est présenté.

#### DEBATS

**Discussions, remarques et questions. Réponses et éclaircissements**

**Monique Corthay** demande un éclaircissement du point **210.4012**

**Valérie Hirt** répond que ces chiffres nous sont communiqués par l'ACI (Administration Cantonal des Impôts).

- Point 210.4411.1 : Les impôts des frontaliers dépendent de plusieurs choses, d'une part ce sont des employés qui travaillent dans des sociétés de la commune, ils doivent fournir une attestation fiscale de leur pays de résidence, s'ils ne la fournissent pas nous ne pouvons pas revendiquer l'impôt, avant ça passait par nous aujourd'hui c'est le Canton qui gère. Sans cette attestation il est appliqué l'impôt à la source.
- **Stéphane Guyaz** s'interroge sur le point **220.4520.2**
- **Valérie Hirt** répond qu'ils ont changé tout le système, on peut toucher quelque chose parce qu'on a des enfants scolarisés à plus de 2,5 km par contre on aura beaucoup plus de charges pour la péréquation de la Police. Il ne faut pas comparer parce que ce sont des chiffres globaux.
- **Luc-Olivier Bünzli** voudrait savoir la manière d'encaisser la part du Canton par rapport au point **510.3522**
- **Valérie Hirt** répond qu'on a un montant qui est par habitant et un autre qui est par enfant, c'est le cumul des deux.

On vous a distribué une annexe pour laquelle le CC n'a pas à se prononcer, mais vous pouvez poser des questions.

- Cette planification vous a été transmise en début de législature, c'est une prévision de choses à faire mais pas toutes sont réalisées. Les investissements passent par des préavis. Il s'agit toujours de prévisions.
- **Sergio Silveira** demande s'il y on a prévu faire quelque chose avec l'eau claire, l'eau usée...
- **Urbain Cherpillod** répond Nous avons passé un préavis pour une étude sur la réfection de la route du Village y compris l'évacuation des eaux claires et l'alimentations des eaux sous pression. Les chiffres ont été mis à jour, le projet dépasse les 2 millions de francs sur les années 2025-2026.

## DÉCISION

Le préavis 08/2024 est accepté avec 15 voix pour et 2 abstentions.

## 7. PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DE LA CRÉATION D'UN LOCAL DE VOIRIE ET D'UNE ZONE DE LOISIRS. PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET PAR FLORIAN BARRAUD DE AISTBV.

### Discussions, remarques, questions, réponses et éclaircissements

- **Sergio Silveira** pose la question pour savoir s'il y aura une place pour que les employés communaux puissent travailler **Florian Barraud**: Il est prévu d'équiper d'établis, un petit coin du garage.
- **Luc-Olivier Bünzli** se demande s'il n'y aura pas de danger avec les enfants avec la rétention d'eau. **Florian Barraud** explique que l'eau du bac de rétention est évacuée naturellement sur le bas de la parcelle, la proximité de la place de jeux ne pose aucun souci, il n'y aura pas d'eau stagnante.
- **Jean-Blaise Held** demande si la déchèterie sera intégrée ici, **M Perroud** explique qu'elle restera là où elle est mais des modifications seront peut-être à prévoir.
- **Stéphane Guyaz** demande si la place prévue n'est pas surdimensionnée et si on a prévu d'y intégrer l'arrêt de bus, **Florian Barraud** dit que les dimensions sont adaptées à l'usage de ces locaux, elles répondent aussi à une anticipation des besoins futures.
- Les dimensions : 25m sur 10m.
- **Valérie Hirt** : On avait étudié la possibilité de créer un abri à l'arrêt de bus proche mais la proximité de la Chapelle, classée comme monument historique ne le permet pas.
- **M Barraud** Par contre le bâtiment est considéré comme assez éloigné pour ne pas péjorer l'aspect visuel.
- **Sylvain Vuagniaux**, on pourra utiliser la bande verte comme parking ? **Florian Barraud** Il restera une zone exploitable de parking pour les manifestations...
- **Carine Guineheux** demande la possible date des travaux. **M Barraud** : Théoriquement on fera une mise à l'enquête du projet début de l'année prochaine avec un préavis auprès du CC par la suite, ça pourrait commencer en octobre 2025

## 8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

### Discussions, remarques, questions, réponses et éclaircissements

- **Monique Corthay** demande si les quantités de substances analysées dans l'eau potable sont comptabilisées de manière individuelle ou il s'agit de l'ensemble.

**Urbain Cherpillod** Par rapport à la qualité des eaux, la limite est par métabolite, ce n'est pas l'addition des trois. L'eau analysée provient du local du feu.

- **Luc-Olivier Bünzli demande** où on est par rapport à la reprise des Trois Suisses

**Jean-François Perroud** : Il n'y a rien de fixe, deux personnes se sont intéressées mais sans plus.

La publicité pour louer le Restaurant des Trois Suisse a été faite dans le tout ménage de Vucherens ainsi que dans divers journaux régionaux et professionnels.

Pour marquer la fin d'année, Monsieur Jean-François Perroud communique que, au nom de la Commune de Vucherens et organisé par la Municipalité, une petite agape sera offerte à la fin de la séance, et souhaite joyeux Noël à nos familles et un bon début d'année 2025.

Monsieur le Président prends la parole pour annoncer les dates agendées pour le Conseil en 2025, à savoir :

- Mardi 10 juin 2025
- Mardi 7 octobre 2025
- Mardi 2 décembre 2025

Il profite aussi pour remercier la Municipalité, le Bureau du Conseil et tous les conseillers-es pour leur présence et assiduité, les membres des commissions pour tout le bon boulot fait et à son tour présente, à tous les membres et à leurs familles, ses meilleurs vœux de fin d'année et pour la nouvelle année 2025.

Il clôt la séance à 21h15.



Sébastien Cherpillod  
Président du Conseil

Jessie Garcia Lara  
Secrétaire